

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL d'AUBURE

Séance ordinaire du 11 juin 2024

Sous la présidence de Madame GAY Marie-Paule, Maire

Date de convocation : 28 mai 2024

PRESENTS : GAY Marie Paule, GERARD Christian, JUNG DUHAIL Elisa, KLETTY Christian, LAURENT Thierry, PLESSY Pauline, RAFFALLI Lionel, REGNIER Julien, SCHALL Alain.

ABSENTS EXCUSES : BUFFLER Bénédict

Secrétaire de séance : PLESSY Pauline

PROCURATIONS : PLESSY Pauline

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2024
2. Informations, comptes rendus de réunions et commissions
3. Nomination des gardes-chasse
4. Demande de remise sur facture d'eau par l'Association de Chasse
5. Fonds de concours 2024 de la CCPR
6. Tarif accueil de matin année scolaire 2024/2025
7. Renouvellement de la convention avec le SATESE
8. Demande de subvention de l'école de musique de Ribeauvillé
9. Motion pour la création d'une ligue de football d'Alsace
10. Vente de la maison forestière
11. Divers

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Création d'un poste à mi-temps d'agent technique polyvalent sur emploi non permanent

Le Conseil Municipal accepte ce nouveau point à l'ordre du jour.

1° Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2024

Le procès-verbal du 9 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2° Informations, comptes rendus de réunions et commissions

- **Virement de crédit n°1 – Budget général (10100)**

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a procédé à un virement de crédit dans le cadre de la

fongibilité sur le budget 10100 (budget principal). La somme de 258,28 € a été transférée du compte 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs) au compte 681 (Provisions pour charges) pour couvrir le provisionnement des créances douteuses et/ou contentieuses 2024.

- **Avis d'appel d'offres réservoir Renardière**

M. Lionel RAFFALLI informe les membres du Conseil Municipal qu'une seule entreprise a soumissionné à l'avis d'appel d'offres pour les travaux du réservoir de la Renardière.

Ses offres technique et financière étant satisfaisantes au regard des critères de jugement définis par le cahier des charges, le marché lui a été attribué.

Les travaux débuteront à l'automne 2024.

- **Travaux en cours**

Radio-relève

M. Christian GERARD informe les membres de l'Assemblée que la campagne de pose des nouveaux compteurs radio-relevables a commencé le mardi 21 mai dernier chez les abonnés au réseau d'eau et d'assainissement, en partenariat avec l'entreprise VA BTP.

Mme Nancie GERARD et M. Jean-François PARMENTIER bénéficieront d'une formation d'une journée de formation sur la suite logicielle pilotant la radio-relève le mercredi 3 juillet 2024.

Monument aux morts

Le monument aux morts a été nettoyé. Le changement de la clôture est en cours.

Fleurissement

Les travaux de restructuration des espaces verts et massifs de la commune débuteront courant de la semaine 25.

- **Rencontre avec Mme Daisy MAGNY, cheffe de projet « Villages d'Avenir »**

Mme Daisy MAGNY, accompagnée d'une représentante de l'UNAI, a rencontré Mme Marie-Paule GAY et M. Julien REGNIER dans l'objectif d'intégrer le projet de reprise du camping dans le réseau « Villages d'Avenir ».

Mme MAGNY présentera à la municipalité une étude de faisabilité avant le 15 juillet 2024.

Une réflexion est toujours en cours sur l'éventualité pour la commune d'acquérir le bâtiment « Les Pins » afin de le réhabiliter en habitat séniors.

- **Assemblée Générale des Communes Forestières**

L'assemblée générale de l'association des Communes Forestières s'est tenue le 17 mai 2024.

Situation des SIVU :

12 départs en retraite en 2024 à l'ONF et 127 bûcherons. ONF conseiller technique du Maire.

La filière Bois :

Cultiver une forêt sans intervention humaine or il faut planter. C'est une filière à la croisée des enjeux sociétaux, économiques et environnementaux : 10 000 entreprises et 55000 personnes. La filière bois a un rôle crucial pour atteindre la neutralité carbone, via le stockage dans les matériaux bois et évitent ainsi les émissions carbone.

ONF :

133 personnes dans le 68.

22 départs en retraite sur 95 qui sont sur le terrain.

2022 : 13 embauches

2023 : 17 embauches

2024 : 12 embauches

Grand Est :

33% de forêt dont 21% de résineux et 79% de feuillus. 56% sont des forêts publiques et 44% des forêts privées.

Bois énergie :

3,3M de tonnes de bois bûche consommés par les particuliers. Priorité aux projets avec l'usage de se chauffer.

Marché du bois de chauffage : GSNBCA

Épicéa :

Les objectifs sont de :

- Soigner la plantation
- Travailler le sol pour faciliter l'installation des plants
- Travailler la végétation de manière localisée
- S'appuyer sur le recru naturel qui joue un rôle de tampon et d'abri vis-à-vis des fortes chaleurs.
- Mettre en place un réseau de vidange pour localiser la circulation des engins.
- Accompagner et entrer dans le rez-de-terre
- Privilégier les essences les plus résistantes à la sécheresse et aux canicules.
- Dialogue : forêt-bois et société.

Les feux d'Espaces naturels :

La prise en compte de l'évolution des risques.

Une préparation du territoire avec des points d'eau et d'accès à l'eau. Loi N°2023-580 du 10/07/23

Titre VI : prévention et lutte risque incendie.

- Réunion de lancement de l'étude de transfert des compétences eau/assainissement

La gestion des eaux pluviales et La Défense incendie est une compétence facultative pour la Communauté de Communes.

C'est le cabinet Grant Thornton qui s'occupe de toute la partie administrative et SATEGE (Suez des eaux) la partie technique.

Planning :

- 1) De mai à septembre 2024 : Etat des lieux avec les données brutes avec accès à une plateforme qui sera sécurisée et un accès personnel et confidentiel pour nos données et documents.
Remise avant 2 mois.
- 2) D'octobre 2024 à mi-janvier 2025 : Situation des collectivités
- 3) Mi-janvier à fin mars 2025 : Etudes des scénarii

Dans le cadre de cette étude, M. Lionel RAFFALLI est désigné élu référent pour la commune d'Aubure.

Mme Marie-Paule GAY et M. Julien REGNIER feront partie du comité de pilotage de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuwillé.

- **Conférence sur l'Europe du 30 mai 2024**

Cet événement, orchestré et animé par M. Thierry LAURENT, a attiré une trentaine de personnes. M. LAURENT a fait face à un public intéressé et plutôt pro-européen.

M. LAURENT remercie vivement les membres du Conseil Municipal des jeunes, très impliqués dans la préparation de cette conférence.

3° Nomination des gardes-chasse

Suite au renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033, l'Association de Chasse d'AUBURE, représentée par Monsieur BRUPPACHER Patrice, fait des propositions d'agrément de gardes-chasse.

L'ensemble de ces personnes répondant aux exigences prévues dans le cahier des charges des chasses communales, Madame le Maire propose de donner l'agrément à leur nomination par Monsieur le Préfet en qualité de gardes-chasse particuliers.

Le Conseil Municipal,

VU le cahier des charges des chasses communales,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

- **De donner un avis favorable à l'agrément de Messieurs BARADEL Rémy et RIETTE Jean-Bernard, domiciliés à FRELAND, comme gardes-chasse particuliers.**

4° Demande de remise sur facture d'eau

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande de remise gracieuse sur la facture d'eau établie pour la consommation de la cabane des chasseurs.

Elle fait lecture des différents courriers échangés avec le Président de l'association de chasse d'Aubure.

Au vu des éléments présentés,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide d'accorder une remise gracieuse de 20 % sur la facture de 418,49 €.**

5° Fonds de concours 2024 de la CCPR

Mr Christian GERARD, adjoint au Maire, dresse un état des lieux des travaux à réaliser sur le réseau d'eau alimentant la station d'épuration.

Les travaux consisteraient à créer un nouveau branchement AEP pour la station d'épuration et à poser un enrobé.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 27 929,20 € HT, répartis comme suit :

- 8 769,20 € HT pour les travaux de pose et de raccordement des nouvelles canalisations
- 19 160,00 € HT pour la pose de l'enrobé et la réfection du chemin au droit des travaux

Dans le cadre du pilier « solidarité » du Projet de Territoire 2020-2026 de la CCPR et des mesures de soutien aux communes membres, le Conseil de Communauté a délibéré le 29 juin 2023 en faveur du versement d'un fonds de concours de 5 000€ pour les communes dont le taux d'épargne brute 2019 est inférieur à 15%, dont AUBURE.

En date du 11 avril 2024, le Conseil de Communauté a voté en faveur d'une reconduction du fonds de concours applicable aux exercices budgétaires 2024 et 2025.

La commune d'AUBURE va solliciter le soutien de la CCPR pour un montant 5 000 € dans le cadre du fonds de concours voté par le conseil de communauté le 11 avril 2024.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser Mme le Maire à solliciter le soutien financier de la CCPR**
- **D'autoriser Mme le Maire à débiter l'opération et faire réaliser les travaux, après obtention d'accord de subvention.**

6° Tarif de l'accueil du matin pour l'année scolaire 2024/2025

Mme le Maire rappelle la délibération du 12 juin 2023 fixant le tarif horaire de l'accueil du matin des écoliers d'Aubure comme précédemment à 2,00 €.

Il y a lieu de décider du tarif horaire pour l'accueil du matin pour l'année scolaire 2024/2025.

Mme le Maire propose de maintenir le taux horaire à 2,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le tarif horaire de l'accueil du matin des écoliers à 2,00 € pour l'année scolaire 2024/2025.

7° Renouvellement de la convention avec le SATESE

Mme le Maire rappelle la convention signée en 2020 entre la Commune et la Collectivité européenne d'Alsace portant sur la mission d'assistance du Service d'Assistance Technique aux Stations d'Épuration (SATESE).

Mme le Maire souhaite pérenniser l'assistance technique apportée par le SATESE dans la gestion de la station d'épuration et propose à l'assemblée de renouveler la convention qui arrive à échéance. Elle précise que l'exception financière accordée aux communes de moins de 500 habitants est toujours en vigueur.

Mme le Maire fait lecture de la proposition de convention pour la période 2024/2028.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve le renouvellement de la convention de mission d'assistance du SATESE ;**
- **Autorise Mme le Maire à signer la convention pour la période 2024/2028.**

8° Demande de subvention de l'école de musique de Ribeauvillé

Mme le Maire rappelle la délibération du 20 février 2024 attribuant 3 750,00 € de subventions aux associations.

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un dossier de demande de soutien financier sollicité par l'école de musique des Ménétriers de Ribeauvillé pour un montant de 300,00 €.

Bien que reçue tardivement, cette subvention concernerait 2 élèves résidant sur la commune.

Mme le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur cette demande de soutien.

Elle relève cependant qu'un des 2 enfants est également inscrit à l'école de musique de la Vallée de Kaysersberg-Vignoble et a donc bénéficié d'une prise en charge de son inscription à l'éveil musical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'apporter un soutien financier de 150,00 € à l'école de musique des Ménétriers.

9° Motion pour la création d'une ligue de football d'Alsace

Avec 96% de votes favorables, les clubs de football d'Alsace ont demandé le 28 octobre 2023 la création d'une ligue d'Alsace. Ce projet doit permettre de retrouver une proximité nécessaire à un sport qui est important pour de nombreux jeunes et moins jeunes, l'animation et la vie locale des communes alsaciennes.

La Commune d'Aubure demande à la Fédération Française de Football, qui se réunit en assemblée générale le 8 juin 2024, de prendre en compte ce vote et de respecter le choix formulé démocratiquement par les clubs alsaciens, qui ont seule vocation à déterminer leur avenir.

Le Conseil Municipal, réuni le 11 juin 2024, décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la motion en faveur de la création d'une ligue de football d'Alsace.

10° Maison forestière

Mme le Maire présente l'évaluation foncière et les diagnostics immobiliers de la maison forestière.

Le bien a été estimé par deux agences immobilières différentes.

Le terrain sera réarpenté avec maximum 30 ares.

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'avec une consommation de 461 kWh/m²/an, le rapport du DPE classe le bien en catégorie G (G+).

En application des dispositions de la loi Climat et Résilience (décret du 19 août 2023), la mise en location de la maison forestière ne pourrait être envisagée qu'à la condition de réaliser des travaux conséquents.

Au vu des éléments présentés, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur la vente du bien.

Hors la présence de M. SCHALL Alain, conseiller municipal et actuel occupant du bien, l'Assemblée, après en avoir délibéré, décide :

- De mettre en vente la maison forestière
- D'offrir l'opportunité à l'occupant actuel de se porter acquéreur du bien au prix de vente net vendeur (hors frais d'agence et de notaire) de 200 000,00 € avant le 1^{er} juillet 2024.
- Faute d'accord trouvé au 1^{er} juillet 2024, la maison forestière sera proposée à la vente sur le marché de l'immobilier au prix net vendeur de 250 000,00 €.
- D'accorder, à titre exceptionnel, la jouissance gratuite du bien jusqu'au 15 septembre 2024 à l'occupant actuel s'il ne se porte pas acquéreur de la maison forestière

11° Divers

- Candidature pour remplacements ponctuels de l'ATSEM

Suite à l'annonce parue dans le Flash Infos du mois de mai dernier, une jeune retraitée résidant sur la commune s'est présentée au secrétariat pour proposer ses services à la commune pour assurer la suppléance de Valérie HAXAIRE à l'école maternelle en cas d'absence.

- Elections

En raison de la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président de la République à l'issue du scrutin européen, les membres du Conseil Municipal ont préparé le tableau des permanences au bureau de vote pour les deux tours des élections législatives anticipées.

- Organisation de la cérémonie du 18 juin

M. Bénédicte BUFFLER est chargé de commander la gerbe qui sera déposée au monument aux morts et de la collation offerte à l'issue de la cérémonie.

Rendez-vous est donné à 17h30 à Mmes Elisa JUNG DUHAIL, Pauline PLESSY et M. Thierry LAURENT pour la préparation de la salle qui accueillera le verre de l'amitié. Les élus seront secondés par les

membres du Conseil Municipal des Jeunes.

- Demande d'autorisation de stationnement de camions

L'exploitante du bistrot/épicerie « Chez Marinette » a demandé l'autorisation de stationnement de commerçants ambulants de type food truck devant le commerce les vendredis et/ou samedis soir de 18h00 à 21h00 afin de proposer une offre de restauration complémentaire.

La municipalité a accordé une suite favorable à cette demande à la condition que les camions stationnent le long du muret de la terrasse extérieure afin de laisser libre accès aux toilettes publics et au défibrillateur.

En application des tarifs communaux, les commerçants ambulants s'acquitteront du droit de place et des frais de raccordement électrique. Pour des raisons d'ordre pratique et de suivi, les droits de voirie seront facturés directement à la société exploitant le local commercial.

12° Création d'un poste à mi-temps d'agent technique polyvalent sur emploi non permanent

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil le souhait de recrutement d'un agent des services techniques à mi-temps afin de seconder M. Jean-François PARMENTIER dans ses tâches quotidiennes.

Elle propose au Conseil Municipal la **création d'un poste d'agent contractuel** pour pouvoir procéder au recrutement direct d'un agent technique polyvalent à compter du 1^{er} août 2024.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, de retenir la proposition de création d'un poste d'agent contractuel relevant du grade d'agent technique sur un emploi non permanent.

Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs ;

Considérant que la commune d'Aubure est confrontée à un besoin de personnel temporaire ;

Considérant qu'il convient de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'agent technique à raison d'une durée hebdomadaire de 17 heures 30 minutes (soit 17,5/35^{èmes}) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Décide

Article 1^{er} : **À compter du 01/08/2024**, un poste d'agent contractuel relevant du grade d'agent technique est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 17 heures 30 minutes (soit 17,5/35^{èmes}), pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Article 2 : Le poste sera rémunéré par référence à un échelon du grade précité.

Article 3 : L'autorité territoriale est autorisée à procéder au recrutement d'un agent sur le poste précité et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouve confrontée à un besoin de personnel temporaire.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale

Fin de la séance à 21h15